

1<sup>er</sup> juin 2010

## **Quelle vision d'ensemble pour la comptabilité nationale ?**

Fabrice Lengart, Jacques Magniez, André Vanoli

### **Introduction**

Les comptes nationaux sont confrontés à deux défis de nature fort différente.

D'une part, les nécessités du « reporting » font peser une pression croissante sur la production des comptes nationaux : accroissement du volume de données à produire, accroissement de l'exigence en termes de qualité des données produites et en termes de traçabilité du processus de production, augmentation de la fréquence avec laquelle le format des données à produire est modifié. Cette pression ne faiblit pas.

D'autre part, et à l'opposé, les interrogations nées de l'évolution du monde, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales doivent conduire à une prise de recul, faute de quoi les comptes nationaux passeront à côté des changements vraiment indispensables à implémenter pour maintenir la pertinence de leur cadre conceptuel et de leurs productions statistiques. C'est tout l'intérêt des travaux de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social que d'offrir ce type de respiration intellectuelle.

Le papier est organisé de la façon suivante. La partie 1 rappelle les acquis du cadre central des comptes économiques et mentionne pour mémoire quelques défis, bien identifiés, qu'il lui reste à relever. Les parties 2 à 5 introduisent les grands chantiers que les comptes nationaux auront à mener en marge du cadre central..

### **1. Le cadre central : acquis et défis**

La mise à jour du SCN 1993 qui a abouti au SCN 2008 s'est conclue sur une révision rédactionnelle plus large qu'anticipé, ce que l'on peut juger regrettable. Si on veut - malgré tout - tirer une leçon optimiste de cet épisode, c'est que la structure du cadre central a résisté au choc.

#### **1.1 Les acquis du cadre central**

Le cadre central des comptes économiques comprend :

- des unités de référence regroupées en quelques secteurs institutionnels ;
- une structure comptable comprenant des comptes courants, des comptes d'accumulation et des comptes de patrimoine dont l'originalité par rapport à la comptabilité d'entreprise est de comporter des comptes de « gains en capital » (réévaluation et autres changements de volume) ;
- des nomenclatures : opérations, autres flux, actifs et passifs.

Les tableaux entrées-sorties et le partage volume-prix des flux de biens et services font partie intégrante du cadre central. Celui-ci comporte également des données relatives aux facteurs de production par activités : emploi et inputs de travail, stocks d'actifs non financiers.

Il faut ajouter que le cadre central s'appuie principalement sur des données observées. La modélisation y est limitée.

### **1.2 Le cadre central est riche**

Portant son regard au-delà du produit intérieur brut, la Commission « Stiglitz » invite à exploiter nombre d'éléments figurant déjà dans le cadre central :

- d'autres agrégats : le revenu disponible, par exemple, dans ses deux variantes (ajusté ou non pour les transferts en nature) ;
- la présentation des agrégats nets de la CCF ;
- l'articulation des comptes courants et des comptes de patrimoine

La production reste un concept clé de la comptabilité économique. Production et revenu sont conceptuellement liés, si bien que, pour l'économie (mondiale) prise dans son ensemble, il y a une égalité nécessaire entre le revenu et la valeur ajoutée. C'est la raison pour laquelle il n'est pas pertinent d'essayer d'élargir le revenu, pour y inclure des éléments provenant de la revalorisation des actifs, notamment financiers. Cela est inutile, car la disponibilité des comptes de réévaluation permet sans difficulté de procéder à des analyses complémentaires.

Dans un autre champ de préoccupations, il faut mentionner l'emploi des outils entrées-sorties pour chiffrer, au moins en termes physiques, les effets environnementaux - via le carbone, par exemple - de l'activité économique.

### **1.3 Les perfectionnements**

Certains sont déjà engagés par la révision des normes SCN/SEC :

- traitement de la recherche en actif fixe ;
- évaluation des droits à pension de retraite, quel que soit le régime, dans un tableau qui se situe à la lisière du cadre central ;
- il faut aussi signaler la nouvelle nomenclature des acteurs financiers, dans laquelle les véritables institutions financières seront distinguées de l'ensemble des structures (type OPCVM) dont les ménages portent réellement le risque.

Un certain nombre de chantiers restent cependant ouverts aux investissements conceptuels ou méthodologiques :

- une meilleure prise en compte des activités financières : via la mesure de leur production, certes, mais aussi via une meilleure description des variations de richesses au sein des secteurs et sous- secteurs institutionnels, financiers et non financiers

le partage volume-prix : formation de capital en actifs incorporels, production de services non marchands notamment ;

- le traitement de la gratuité, souvent apparente.

## **2. Répartition des revenus, des niveaux de vie et des patrimoines économiques des ménages ; lien avec la question de la qualité de vie**

### **2.1 Le projet de ventiler le compte des ménages par catégorie**

#### **Exposé des motifs**

Le compte des ménages publié par les comptes nationaux présente (entre autres agrégats) le revenu, la consommation et l'épargne des ménages. Le cadre de la comptabilité nationale permet ainsi de décrire les relations entre de ces grands agrégats macroéconomiques et d'analyser leurs évolutions. Il permet également de mesurer l'évolution du pouvoir d'achat des ménages, dans un cadre conceptuel harmonisé autorisant les comparaisons entre pays. Construit à un niveau macroéconomique, c'est-à-dire à un niveau agrégé sur l'ensemble des ménages, il permet d'appréhender la situation d'un ménage « moyen », sans fournir d'information sur les différences qui existent entre ménages. Ceci peut expliquer, en partie, le décalage existant entre l'évolution du pouvoir d'achat mesuré en moyenne par l'Insee et la perception qu'ont les ménages de leur niveau de vie (perception influencée par des situations personnelles par nature très diverses).

Parallèlement à la publication des comptes, les enquêtes auprès des ménages de l'Insee collectent des informations microéconomiques sur le revenu et la consommation qui permettent d'étudier les inégalités entre individus. Ces enquêtes peuvent conduire à des résultats qui s'écartent des grandeurs macroéconomiques. D'une part, en effet, leur champ, celui des ménages ordinaires, est souvent plus restreint que celui de la comptabilité nationale. D'autre part, leurs mesures sont nécessairement entachées d'une certaine incertitude du fait qu'elles proviennent d'enquêtes par sondage et qu'elles peuvent être affectées par les comportements de réponse de ménages interrogés (sous-déclarations, voire les non-déclarations).

C'est pourquoi plusieurs rapports (Rapport Freyssinet au CNIS, Rapport CAE Moati-Rochefort, rapport Quinet, commission « Stiglitz ») ont préconisé d'enrichir la statistique macroéconomique avec des indicateurs plus individualisés, mais cohérents avec le cadre global.

#### **Orientation et premiers résultats**

L'idée d'éclater le compte des ménages n'est pas nouvelle. Même s'il n'a jusqu'à présent quasiment nulle part été mis en pratique<sup>1</sup>, le principe d'une analyse du compte des ménages par catégorie est

---

<sup>1</sup> Les Pays-Bas ont poussé en faveur de ce type de travaux dans le passé. Un travail expérimental de ce type mené sur les comptes italiens a été présenté lors du colloque de l'ariw en Août 2008. Outre les travaux français, la tentative la plus aboutie à

prévu par le système européen de comptabilité nationale (SEC95). L'établissement d'un compte par catégorie socioprofessionnelle avait déjà rassemblé, à l'occasion de la préparation de la base 95 des comptes, un groupe de travail commun du département des comptes nationaux et de la division Revenus et patrimoine des ménages<sup>2</sup>. Précédemment, des comptes de revenus par catégorie socioprofessionnelle avaient été établis et publiés régulièrement par l'Insee (sur les années 1956, 1962, 1965, 1970, 1975, 1979, 1985)<sup>3</sup>.

Le département des comptes nationaux et le département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages ont lancé à la mi-2007 un projet qui consiste à détailler le compte des ménages produit par la comptabilité nationale grâce aux données d'enquêtes. Il a mobilisé le travail coordonné de huit personnes, appartenant à cinq divisions. Ce travail a permis dans un premier temps d'améliorer la compréhension des différences apparaissant spontanément entre les chiffres de la comptabilité nationale et les informations provenant des enquêtes auprès des ménages. Il a dans un deuxième temps trouvé un premier aboutissement avec la publication en juin et en novembre 2009 d'une ventilation, sur une seule année (2003), du compte des ménages par grandes catégories, offrant ainsi un nouveau regard sur les disparités de situation entre ménages, en cohérence avec le cadre comptable qui fait référence en matière d'analyse macro-économique.

Quatre types de catégories ont été distingués : le niveau de vie (par quintile), l'âge de la personne de référence du ménage, sa catégorie socioprofessionnelle et la composition du ménage. Les éléments qui constituent le revenu disponible, la dépense de consommation ainsi que la consommation finale effective (ie y compris les dépenses de consommation financées par la collectivité) des différentes catégories ont été décomposés à partir des comptes nationaux de l'année 2003, sur le champ des ménages ordinaires de métropole. Des données chiffrées détaillées ainsi qu'un document méthodologique sont disponibles sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

## Travaux à mener

Idéalement, cette première étape devrait être suivie par d'autres.

- Compléter cette ventilation du compte des ménages sur une année, en ventilant également le compte de capital, le compte financier et le compte de patrimoine. En pratique, c'est la ventilation du compte de patrimoine (stocks d'actifs financiers et non financiers, ainsi que de passifs financiers) qui est la plus facilement envisageable, compte tenu de l'existence d'une enquête patrimoine auprès des ménages.

---

ce jour concerne le Japon : les comptes nationaux japonais ont publié en février 2010 une ventilation du compte complet des ménages (y compris compte de patrimoine) par niveau de vie, âge, catégorie socioprofessionnelle et type de famille.

<sup>2</sup> Travaux en référence à l'année 1990 - Fall M. (1997), « Compte de revenu par catégorie socioprofessionnelle 1990-1995 », Document de travail DSDS, F9709. Jacques Bourmay, pour le département des comptes nationaux, avait pleinement participé à ce groupe. Il a également suivi le projet actuel, ce qui a permis d'orienter les travaux et de bénéficier de l'expérience passée.

<sup>3</sup> Voir par exemple : H. Roze, J.-C Pierre, M-E Martin « Les ressources des ménages par catégorie socioprofessionnelle en 1970 », n°165 des collections de l'Insee - Série M, n°46.

- Introduire d'autres types de catégories de ménages : statut de la personne de référence vis-à-vis de l'emploi (employé par le secteur des entreprises /employé par le secteur des administrations publiques/ au chômage/ inactif retraité/ inactif non retraité) ; localisation géographique du ménage (par grandes régions ; par taille d'agglomération) ; niveau de patrimoine.
- Faire évoluer cette ventilation dans le temps. On dispose de sources microéconomiques annuelles pour ce qui concerne les éléments de revenu (enquête sur les revenus fiscaux et sociaux, dispositif statistique sur les ressources et les conditions de vie), si bien qu'on pourrait théoriquement envisager d'évaluer chaque année les évolutions du revenu et du pouvoir d'achat par catégorie de ménages. Il conviendrait de compléter ces évaluations par des statistiques permettant d'éclairer les passages des ménages entre telle ou telle catégorie d'une année à l'autre (particulièrement pour ce qui concerne les quintiles de niveau de vie).

En pratique, ce travail s'apparente à un travail de recherche appliqué, du fait qu'il nécessite de traiter des questions méthodologiques ardues (notamment : quel intervalle de confiance attribuer aux évolutions de tel ou tel élément de revenu de telle ou telle catégorie ?).

- Coordonner ce type de travaux dans un grand nombre de pays de façon à les harmoniser le plus possible et permettre des comparaisons internationales. Des groupes de travail au niveau européen et international vont d'ailleurs se constituer sur ce sujet prochainement.

## **2.2. Articulation avec les comptes satellites sociaux ; lien avec la question de l'observation et de la mesure de la qualité de vie**

### **Exposé des motifs et perspectives**

Si les conclusions du Rapport de la Commission "Stiglitz" sont bien comprises et acceptées par tout le monde, les demandes souvent adressées à la CN de modifier le PIB, ou le PIN, ou le niveau de vie ou la consommation finale des ménages en vue d'en faire une mesure, ou à tout le moins, un indicateur du bien-être de la Société dans son ensemble devraient disparaître.

En effet, les chapitres 2 du Rapport conçoivent rigoureusement les ressources économiques monétaires comme des moyens fournis par l'économie, qui sont transformés, en conjonction avec d'autres ressources, non monétaires (comme le temps, en particulier de loisir), en qualité de vie/well-being (bien-être). La CN centrale traite donc de la fourniture de ces ressources mesurées en valeur monétaire, non des résultats en termes de qualité de vie. Quand elle cherche à mesurer l'effet qualité des produits fournis par l'économie en tenant compte de leur efficacité pour les utilisateurs, elle a comme objectif de bien saisir le volume que recouvrent les dépenses d'acquisition de biens et services en valeur courante. La mesure du volume des services non marchands (éducation, santé, etc...) est devenue de ce point de vue une priorité.

Pour rendre plus explicite notre propos, prenons l'exemple des services d'éducation non marchands. La mesure en valeur courante de la production de ces services se fait en CN par la somme des coûts (dans le cas d'une production non marchande, on considère que l'excédent net d'exploitation générée par l'activité est nul). Elle est donc égale à la masse salariale reçue par le corps professoral à laquelle il faut ajouter les consommations intermédiaires, ainsi que la consommation de capital fixe). La mesure du volume de la production de services d'éducation correspondra, sans prise en compte d'un effet qualité, au nombre d'élèves formés, ou bien au nombre d'élèves qui réussissent leurs examens. Cette même mesure prenant en compte un effet qualité cherchera à identifier la qualité de l'enseignement dispensé « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire une fois neutralisés les autres facteurs, indépendants du service d'éducation fourni, pouvant influencer sur la réussite de l'élève à l'examen. Enfin, le bien-être induit par l'utilisation de ce service dépendra lui aussi d'autres facteurs (temps de loisir dont peu disposer l'élève formé, milieu socioculturel dans lequel il évolue...)

La qualité de vie est une notion d'une très grande complexité. Sa définition, son observation et sa mesure ne peuvent incomber à la comptabilité économique nationale. En revanche, les systèmes de statistiques sociales sont fortement concernés. La Commission « Stiglitz » considère que leur rôle est de développer les investigations statistiques nécessaires (enquêtes emploi du temps, enquêtes subjectives sur la qualité de vie notamment). En revanche, il ne leur revient pas de définir les dimensions permettant de décrire la qualité de vie, car les choix, inévitables, qui sous-tendent cette définition, sont de nature éthiques ; ils ne relèvent donc pas de la compétence des statisticiens.

Si la position de la CN centrale est claire quant à la mesure de la qualité de vie (ce n'est pas son rôle), celle des comptes satellites sociaux (éducation, santé, protection sociale...) est moins évidente. Au départ, l'idée était de couvrir les moyens mis en œuvre pour fournir le service, ainsi que les bénéficiaires des services et autres acteurs concernés. Il faut ici lever une ambiguïté de vocabulaire : le terme de « moyens » ne désigne plus ici le service produit (d'éducation, par exemple) mis à disposition par l'économie, mais bien les « facteurs de production » mobilisés pour produire ce service (par exemple, le nombre de professeurs ou le nombre d'écoles).

En pratique, c'est surtout la partie moyens (les dépenses notamment) qui pendant longtemps a été développée. Plus récemment la situation a évolué. Par exemple, le rapport annuel (première édition 2006, 3ème rapport 2008) "l'état de santé de la population en France. Indicateurs associés à la loi relative à la politique de santé publique" se situe nettement du côté des résultats et de l'observation de la qualité de vie par rapport aux comptes traditionnels de la santé couvrant essentiellement les dépenses et les autres moyens. Dans d'autres domaines que la santé, la notion d'état ou de niveau (éducatif, culturel, de sécurité économique, etc...) paraît également centrale dans l'observation de la qualité de vie. Les répartitions par catégorie de population sont aussi nécessaires que pour les niveaux de vie.

Les chapitres 2 du Rapport de la Commission Stiglitz ouvrent la perspective de développements considérables des travaux dans un ensemble très vaste de domaines d'observation et d'analyse.

Il est prématuré de dire si l'évolution en cours va conduire dans un domaine donné à la juxtaposition de cadres différents pour les aspects économiques (moyens mis en œuvre et ressources produites à l'aide de ces moyens) et les approches de type qualité de vie ou bien à l'extension de cadres existants

gardant ou non l'appellation de "comptes". Probablement des solutions diverses seront-elles retenues. En tout état de cause, il est souhaitable que ces comptes satellites s'attachent, dans leur présentation, à distinguer nettement les moyens mis en œuvre d'une part (input), la production de services afférents d'autre part (output, y compris effet qualité), la qualité de vie enfin (outcome).

Que les "comptes satellites sociaux" subsistent ou non en tant que tels, l'articulation avec la comptabilité économique nationale centrale se trouvera fortement relativisée du fait de l'attention portée aux résultats avec l'accent principal placé sur ces derniers. Cela ne réduit pas en revanche l'importance d'une intégration de bonne qualité entre la partie économique de ces cadres/comptes satellites sociaux et la CN centrale. De ce point de vue, il paraît souhaitable de renforcer (voire de reconstituer) au Département des comptes nationaux une fonction d'animation/conseil auprès des comptes satellites économiques et de la partie économique des comptes satellites sociaux.

### **3. Articulation micro/macro sur le secteur des entreprises marchandes et répartition de leurs variables clefs**

#### **Exposé des motifs**

Depuis de nombreuses années, une demande sociale s'exprime en faveur de la publication d'un compte des sociétés non financières par grandes catégories d'entreprises (petites/moyennes/grandes, publiques/privées, cotées/non cotées). Cette demande s'exprime de façon récurrente au sein du CNIS ; elle a aussi trouvé à s'exprimer au sein de la structure de concertation avec les partenaires sociaux mise en place à l'occasion du rapport Cotis sur le partage de la VA. Dans le cadre du prochain programme de transmission, Eurostat demande également à disposer de données distinguant les entreprises publiques des entreprises privées.

#### **Orientation et travaux à mener**

Il faut d'abord rappeler que des travaux passés ont donné lieu à la publication de comptes des secteurs d'entreprises classées selon leur activité principale avec la distinction de trois catégories juridiques (sociétés privées, grandes entreprises publiques, entreprises individuelles, voir par exemple Histoire de la Comptabilité Nationale d'A. Vanoli p. 95 à 97 et 103).

Dans l'esprit du travail entamé sur la ventilation du compte des ménages par catégorie, il s'agirait de mener un travail innovant visant à ventiler le compte des SNF, en tirant partie de la richesse d'informations individuelles disponibles sur les entreprises et en procédant à des recalages sur les données globales lorsque cela est nécessaire.

Des travaux menés à l'occasion du rapport Cotis sur le partage de la VA ont montré que l'objectif paraissait atteignable pour ce qui concerne le compte d'exploitation, du fait que la détermination du compte des SNF est déjà assise pour l'essentiel sur les données de la statistique annuelle d'entreprise dans les comptes nationaux français. La question est de savoir jusqu'à quel niveau il est possible de « descendre » dans la suite des comptes : compte de production et d'exploitation à coup

sûr ; comptes d'affectation primaire et de distribution secondaire du revenu de façon sans doute plus difficile.

Pour qu'il ait du sens, ce travail de ventilation du compte des SNF par type d'entreprise suppose d'avoir traité au préalable la question de l'unité statistique de référence. On sait qu'en France, le système de la statistique d'entreprise est aujourd'hui fondé sur l'unité légale, mais que la direction des statistiques d'entreprises travaille à l'élaboration d'un répertoire statistique de référence qui s'affranchisse de cette contrainte. L'unité légale resterait la règle lorsque l'entreprise est autonome, mais dans le cas d'une entreprise légale faisant partie d'un groupe, la DSE avance un concept intermédiaire entre la société (au sens juridique du terme) et le groupe, qui vise à découper le groupe en grandes entités par logique de métiers, qu'elle appelle division opérationnelle de groupe (DOG). D'un point de vue théorique, la comptabilité nationale ne peut que souscrire à une telle avancée car, d'un point de vue conceptuel, l'entreprise au sens économique du terme doit être définie au niveau où se situe la véritable autonomie de décision de l'agent considéré. D'un point de vue pratique, toutefois, il faut prendre garde à ce que ce changement ne se traduise pas par un appauvrissement du système d'observation statistique : si les unités économiques à considérer doivent être reconfigurées, encore faut-il pouvoir continuer d'observer un certain nombre de flux économiques qui ont lieu à l'intérieur de ces unités (cf plus loin).

Cette question de la définition de l'unité statistique de référence renvoie à des problèmes de plus grande portée conceptuelle pour la comptabilité nationale : celle de l'incidence de la globalisation des processus de production sur les agrégats qu'elle est amenée à évaluer.

#### **4. Comptabilité nationale et globalisation des processus de production**

##### **Exposé des motifs**

Dans un monde où une partie croissante du processus de production est globalisé, la comptabilité nationale est confrontée au fait que nombre d'agents économiques producteurs ne peuvent plus légitimement être qualifiés de « résident » ou de « non résident ». Nombre d'échanges de biens et services (exportations et importations) et d'opérations de répartition entre les entreprises résidentes et le reste du monde sont en réalité des opérations qui s'effectuent au sein d'une même entité économique multinationale (un groupe, ou plus exactement une division opérationnelle de groupe si l'on privilégie cette unité statistique).

Cette situation conduit à fragiliser l'estimation même des agrégats macroéconomiques nationaux, car la valorisation des opérations « intra-DOG » est aisément manipulable d'un point de vue comptable par une multinationale, en fonction en particulier de considérations liées aux différences de fiscalités dans les différents pays où elle est implantée.



## Orientation et travaux à mener

Face à cette situation, le comptable national ne doit naturellement pas renoncer à mesurer les agrégats nationaux, mais il doit avoir en tête que les mesures obtenues sont entourées d'incertitudes plus importantes que par le passé.

Une façon de prendre acte de cette situation consisterait :

- à distinguer au sein du secteur des sociétés, celles qui peuvent effectivement être considérées comme résidentes (que l'on qualifierait de sociétés résidentes) et celles qui ne sont que des parties résidentes d'entités multinationales (que l'on qualifierait d'implantations résidentes de sociétés multinationales). Par ce biais, on disposerait donc, en particulier, de la répartition de la valeur ajoutée totale de la nation entre valeur ajoutée produite par les sociétés résidentes et valeur ajoutée produite par les implantations résidentes ;
- à publier un compte complet des sociétés multinationales ayant des implantations résidentes en France. De facto, ce compte innoverait sur le plan conceptuel, puisqu'il s'affranchirait du critère résident/non résident. Ce faisant, le macro-économiste pourrait ainsi évaluer l'importance des implantations résidentes non seulement dans la production nationale (cf point précédent) mais aussi dans la production « multinationale » ;
- à distinguer systématiquement dans les équilibres ressources emplois les opérations sur biens et services qui ont lieu à l'intérieur de la même entité productrice (production, consommation intermédiaire, consommation finale, investissement, mais aussi importation et exportation dans le cas d'échanges transfrontaliers ayant lieu au sein d'une même société multinationale).

Une orientation de ce type suppose (i) de basculer d'un répertoire d'entreprises fondé sur les unités légales vers un répertoire statistique fondé sur les unités économiques (unité légale si l'entreprise est autonome ; implantation résidente d'une division opérationnelle de groupe sinon), mais aussi (ii) de disposer de données comptables sur le champ complet des multinationales (donc de mettre en place des coopérations internationales très poussées entre instituts statistiques) et (iii) d'être à même de mesurer les opérations de biens et services à l'intérieur d'une unité économique autonome (donc de disposer d'informations statistiques sur les opérations intra-groupes).

En effet, s'il est légitime pour la comptabilité nationale de retenir comme unité statistique l'entreprise au sens économique du terme (donc la DOG dans le cas d'un groupe), en revanche, l'unité de référence pour mesurer les flux économiques est l'« establishment » au sens du SCN, qui trouve sa traduction dans la notion d'Unité d'activité économique locale (UAEL) dans le Système Européen de Comptes (SEC). Les flux entre les différentes UAEL (y compris ceux entre des unités appartenant à un même groupe) sont donc réputés être retracés dans les comptes nationaux. De la sorte, les comptes nationaux cherchent à s'affranchir le plus possible du mode d'organisation des unités de production pour estimer des fonctions de production. En principe, un bien identifié dans les nomenclatures de produits comme concourant à la production d'un autre bien doit pouvoir être identifié comme tel. Le mode d'organisation des unités productives fera que cette production sera

identifiée comme « auto- » consommation intermédiaire ou pas, mais la fonction de production elle-même du bien aval doit théoriquement être indépendante de ce mode d'organisation.

La notion d'UAEL se rapproche de l'unité « établissement » de la statistique d'entreprise française, mais elle ne coïncide pas avec elle : un établissement n'est pas une UAEL s'il n'exerce qu'une activité auxiliaire, c'est-à-dire une activité de services et exclusivement de support (comptabilité, ventes, gestion du personnel) dont le produit n'est destiné qu'à l'entreprise à laquelle il appartient). La question se pose d'ailleurs de savoir ce que doit devenir cette règle dans le cadre d'une économie globalisée. Si l'entreprise est une multinationale, qui choisit de concentrer au sein d'une unique entreprise, implantée dans un pays donné, les moyens logistiques mis à disposition de l'ensemble du groupe (par exemple une flotte de transport, mais au service d'un groupe produisant des biens industriels), comment définir l'activité de cette entreprise dans les comptes nationaux du pays où elle est implantée ?

## **5. CN centrale et satellite et relations Economie/Nature**

### **Exposé des motifs**

Dans les dernières années, a émergé dans les discussions et les politiques environnementales l'idée de mettre l'accent sur le niveau de la demande finale et pas seulement sur celui des activités qui sont concrètement à l'origine de la détérioration des actifs naturels, en particulier par l'émission de polluants.

Cette nouvelle orientation s'est traduite de diverses manières, soit par la volonté d'estimer les quantités physiques de divers polluants ou déchets qui pourraient être attribuées in fine aux divers produits composant la demande finale (par exemple, leur empreinte carbone), soit de manière plus ambitieuse par l'estimation en valeur monétaire des coûts écologiques cachés correspondants qui ne figurent pas, par définition, dans les prix des produits tels que les consommateurs peuvent les constater dans les magasins. De là, l'idée du double étiquetage avec des variantes possibles telles que prix/contenus physiques en polluants, prix/coûts écologiques. L'objectif peut être traduit en disant qu'il s'agit de faire comprendre aux utilisateurs qu'au delà des coûts économiques qu'ils supportent via les prix des produits, ils consomment également une partie de la nature sans supporter les coûts écologiques non payés (non internalisés) qui correspondent à la détérioration des actifs naturels que, directement ou indirectement, ils causent.

Cette orientation, qui rejoint d'ailleurs une approche suggérée il y a une quinzaine d'années (Vanoli, 1995), a de nombreuses implications de politique économique, sociale et environnementale qu'il n'y a pas lieu de développer ici. Elle a aussi une forte implication pour la CN Elle suppose tout d'abord de renoncer à l'objectif de définir et calculer, à la baisse en valeur nominale, un produit intérieur net ajusté pour l'environnement, objectif sur lequel l'attention s'est focalisée pendant de nombreuses années, mais qui a conduit à une impasse. Plutôt que de baisser le PIB/PIN en valeur nominale, cette orientation conduit à augmenter la valeur de la demande finale de manière à l'estimer par la somme des prix (coûts payés) et des coûts écologiques non payés des dommages aux actifs naturels. Un

transfert en capital de la nature à l'économie vient alors rééquilibrer les comptes de l'économie, en montrant explicitement que celle-ci consomme une partie de la nature.

Compte tenu de l'importance des échanges internationaux et de la différenciation des coûts écologiques suivant les produits, les pays d'origine et les modes d'acheminement, c'est évidemment la demande finale nationale des pays qu'il convient d'estimer aux coûts totaux

## **Orientations**

Un intérêt majeur de cette approche est qu'elle peut être conçue comme un développement du cadre central de CN lui-même, potentiellement intégré à lui, même si en pratique cela reste un compte ou une partie de compte satellite.

L'ajustement du cadre central consiste d'abord en l'introduction de l'entité Nature, distincte de l'entité Economie, et de la super entité Planète qui les englobe toutes les deux. Puis la demande finale nationale/résidente fait l'objet d'une double estimation, aux coûts économiques payés (y compris les coûts environnementaux internalisés) de la CN actuelle d'une part, aux coûts totaux (y compris les coûts écologiques non payés) d'autre part. L'épargne de l'économie est en conséquence modifiée et cela est compensé par un transfert en capital de la Nature (domestique, étrangère, globale) à l'Economie. Les coûts écologiques non payés (coûts potentiels de maintenance des actifs naturels dégradés par l'activité économique) doivent être estimés en quasi prix de transactions. De la sorte les coûts économiques payés et les coûts écologiques non payés sont en principe agrégeables.

Dans une perspective plus ambitieuse encore, la distinction Economie/Nature/Planète peut ouvrir une piste pour explorer le calcul d'une variante de la notion de productivité de certaines activités économiques prenant en compte leurs relations avec la Nature. L'idée serait de répartir la variation en volume de la production d'une branche d'activité entre l'Economie et la Nature en proportion des coûts (de production) économiques payés et des coûts écologiques non payés. De la sorte, à coûts (de production) économiques payés donnés, la variation de productivité d'une branche d'activité économique serait réduite par rapport à la mesure actuelle, si la proportion coûts payés sur coût totaux diminuait (et donc si la proportion de coûts écologiques augmentait). Elle serait au contraire augmentée si cette proportion augmentait (et donc si la proportion des coûts écologiques diminuait). Cela pourrait déboucher à plus long terme sur une estimation alternative du taux de croissance de l'économie (de la variation du PIB en volume).

L'estimation de la demande finale nationale constitue cependant un projet de grande ampleur, dont la faisabilité complète doit être testée. Les travaux récents les plus prometteurs portent sur les quantités de carbone que l'on peut attribuer aux divers produits constituant la demande finale en utilisant les statistiques d'émissions de gaz à effet de serre, les tableaux entrées-sorties et les flux d'échanges internationaux. Ils peuvent être étendus à d'autre polluants et aux rejets de déchets. L'estimation en valeur monétaire des coûts correspondants de la dégradation des actifs naturels est plus difficile. Ici aussi le cas du carbone est pour le moment privilégié. Les approches de ce type peuvent être qualifiées de globales ou transversales, dans la mesure où des unités physiques homogènes peuvent

constituer une sorte de numéraire permettant de couvrir sur une vaste échelle les effets des activités de production et de consommation économique. Plus complexe est le cas des approches locales où les actifs naturels concernés sont des écosystèmes dont la dégradation concerne notamment la biodiversité et peut résulter de rejets industriels ou domestiques ou encore d'opérations d'aménagement et de l'artificialisation du territoire. Les estimations des coûts potentiels de maintenance/reconstitution sont alors en général spécifiques, il n'existe pas toujours d'études préalables et leurs résultats sont difficilement généralisables.

### **Travaux à mener**

La faisabilité de l'approche présentée doit être explorée davantage avant que des programmes précis de mise en œuvre d'ensemble puissent être élaborés. Pour cela on peut suggérer, comme premières étapes :

- un balayage général des problèmes visant à éclairer la question "que faudrait-il savoir, que faudrait-il faire pour estimer les coûts écologiques non payés de la France et donc ses coûts totaux ?" Une telle réflexion devrait avoir un caractère collectif. Elle pourrait prendre place dans le cadre de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement ;
- l'extension de travaux en unités physiques du type "contenu en carbone" des produits de la demande finale résidente à d'autres composants chimiques tels que ceux qui sont à l'origine de l'eutrophisation des eaux douces ou de pollutions marines ; essayer d'estimer les coûts potentiels de maintenance des dégradations correspondantes ;
- la réalisation de quelques opérations pilotes prenant le problème à partir de l'aval. Exemples définir et estimer les coûts non payés de la consommation d'eau (selon ses divers usages), de la consommation de poissons sauvages.

Les priorités de politique environnementale et de développement durable peuvent guider le choix des opérations à réaliser. Les estimations de coûts écologiques non payés sont modulables.

A part ce grand projet de représentation générale des relations Economie-Nature dans la CN (centrale), des briques diverses du système satellite SEEA qui est en cours de révision et dont une partie devrait faire l'objet de normes statistiques internationales seront mises en œuvre, quand ce n'est pas déjà le cas.

Par ailleurs certains comptes satellites économiques, tels que celui de l'agriculture et celui du tourisme, devraient couvrir à terme certains aspects des relations entre ces activités et la Nature, comme c'est déjà le cas pour le compte des transports.

Les projets ambitieux esquissés ci-dessus supposent des efforts considérables pour les services statistiques. Et cependant la demande politique va bien au-delà. Par exemple, elle requiert l'estimation de la valeur totale des services rendus par les écosystèmes afin de montrer ce que nous perdons, ou risquons de perdre du fait de leur détérioration en termes de bien-être/well-being/qualité de vie. Un tel objectif va beaucoup plus loin que celui, déjà très ambitieux, de l'estimation des coûts potentiels (non

payés) de maintenance des actifs naturels considérés plus haut. Se situant du côté de la demande, les méthodes de valorisation (valeur pour les populations concernées) posent en outre des questions de compatibilité avec les valeurs de la CN qui sont à des prix de marché/transaction (coûts payés) ou à des quasi-prix de transaction (coûts écologiques non payés). Plus généralement dans les questions de comptabilité de l'environnement, se manifeste une tension forte entre l'approche classique de la CN, qui met en général l'accent sur les difficultés croissantes, conceptuelles et pratiques, de l'extension de l'imputation d'estimation en unités monétaires de phénomènes non marchands, et certaines méthodes et modèles économiques théoriques, pour lesquels tout peut être supposé monétarisable.

Cette tension, qui soulève le difficile problème des relations entre observation et inférences reposant sur des hypothèses théoriques fortes, oblige les comptes nationaux aujourd'hui à s'intéresser aux problèmes de valorisation, bien au-delà de ce que leurs prédécesseurs faisaient.

### **Conclusion : mise en œuvre de ce programme de travail ; quelle gouvernance du système ?**

Le programme de travail qui vient ici d'être esquissé est très ambitieux. Il nécessite d'accomplir des progrès importants à la fois sur les concepts (prise en compte de la globalisation, rapport Economie/Nature), sur les méthodes (comptes de ménages et comptes des entreprises par catégorie) et sur la masse d'information statistique à collecter (pour tous les sujets abordés).

S'engager dans un tel programme de travail nécessite sans doute de relâcher certaines des contraintes qui pèsent aujourd'hui sur les comptes nationaux, et qui les empêchent d'investir autant qu'ils le devraient sur ces problématiques de demain. En particulier, la nécessité de changer de base fréquemment (aujourd'hui en moyenne tous les cinq ans, voire moins), de même que celle de produire toujours plus rapidement des estimations, mériteraient d'être relativisées.

Enfin, que ce soit sur la prise en compte de la globalisation ou sur les rapports Economie/Nature, ce programme de travail suppose que des coopérations s'établissent au niveau international en termes d'échanges d'informations statistiques standardisées, voire en termes de véritable co-production statistique. Il suppose donc au préalable une discussion suffisamment approfondie au niveau international, ainsi que de premières expérimentations concrètes, pour faire émerger un consensus quant à sa pertinence et sa faisabilité. Ces expérimentations supposent de mettre autour d'une table des compétences pointues et variées, relevant à la fois de la statistique et de la comptabilité nationale mais aussi suivant les thèmes traités des sciences de l'ingénieur et/ou des sciences humaines. Il n'est pas évident que les organisations internationales existantes (ONU, OCDE, FMI, Banque mondiale, Eurostat) constituent le lieu adéquat pour ce faire, car un tel projet ne peut aboutir s'il est, à sa naissance, handicapé par une structure de travail tendant naturellement à la bureaucratie. Il faut donc inventer un ou des lieu(x) de discussion et d'expérimentation ad hoc, sortes de petits incubateurs, dont la teneur des travaux serait, seulement dans un deuxième temps, endossée par les pouvoirs politiques nationaux. In fine, il reviendrait alors aux organisations internationale de piloter leur mise en œuvre à grande échelle. Le processus historique qui a permis de faire émerger le calcul de parités de pouvoir d'achat à l'échelle du globe est dans doute un modèle dont on pourrait s'inspirer.